

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 7 décembre 2011

Service instructeur

Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} Commission –

N° CG-2011-5-5-1

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2012 POLITIQUE VIE LOCALE PROGRAMMES F031, F032, F034, F035

Résumé : Le budget de la Délégation à l'Action Territorialisée pour 2012 s'élève en AP à 1 610 000 € et en CP à 2 811 000 € en investissement et 1 206 000 € en fonctionnement. Cette baisse constante des AP et des CP d'investissement de la DAT constitue un des premiers effets visibles sur notre budget de l'avènement des Contrats de Territoires de Vie, qui permettent de fédérer l'ensemble des interventions thématiques dans un seul outil contractuel.

Après plusieurs années durant lesquelles ont coexisté au sein du budget de la DAT anciens dispositifs et nouvelle politique d'aide aux communes et EPCI, 2012 voit les premiers effets de la territorialisation de nos politiques sur nos crédits de paiement.

En effet, la mise en place des Contrats de Territoire de Vie, outils transversaux permettant de regrouper en un seul document les principales interventions du Département dans un Territoire de Vie, s'est traduite par la prise en charge dans les budgets des différents services compétents du Conseil Général d'interventions qui étaient préalablement regroupées au sein du budget de la DAT (aides aux grandes villes et aux agglomérations particulièrement).

De ce fait, après avoir considérablement diminué au niveau des AP, le budget de la DAT subit une importante baisse en termes de CP, sans que cette baisse ne soit représentative de notre niveau d'intervention auprès des communes et EPCI, puisque, pour la période 2010-2013, ce sont 56 000 000 € qui devraient être consacrés aux Contrats de Territoire de Vie, et ce alors que nous maintenons un Guide des Aides recentré sur les deux principales préoccupations que connaissent actuellement les communes et qui sont l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées et la recherche d'économies d'énergie.

Au niveau opérationnel, l'action de la DAT a été marquée en 2011 par le démarrage de la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie, qui a permis d'aboutir à la rédaction de 7 nouveaux documents contractuels dont l'adoption fait l'objet d'un rapport séparé.

Parallèlement, la coordination de l'ensemble des interventions du Département sur les Territoires s'est poursuivie, cette mission concernant non seulement les aides contractualisées mais aussi toutes les autres aides versées par le Département. Cette coordination qui concerne plus d'une vingtaine de services se traduit par la maintenance

d'un outil de gestion unique, de procédures harmonisées, et d'une démarche qualité commune.

Enfin, le Réseau des Acteurs des Territoires de Vie a poursuivi son travail en direction des élus et agents des intercommunalités, en recherchant toujours plus à favoriser l'émergence d'une culture départementale chez les agents de développement qui font l'objet d'un important cofinancement départemental : 742 300 € devraient y être consacrés en 2012.

Afin de pouvoir poursuivre ces actions en 2012, le projet de budget de la DAT se présente comme suit :

1 – Développement local (F231)

Deux dispositifs coexisteront en 2012, l'ancien dispositif étant quant à lui en voie d'extinction :

a – l'ancien dispositif :

Au titre de la politique antérieure à 2010, des inscriptions de CP sont nécessaires afin d'honorer nos engagements antérieurs en investissement, soit des CP à hauteur de 29 000 €.

b – le nouveau dispositif inclus dans les CTV

Ce nouveau dispositif comprend, outre la politique de développement local stricto sensu, les AP et CP nécessaires au financement des actions issues des groupes d'action locale (GAL) et des opérations collectives de modernisation du commerce (OCM).

Sont nécessaires l'inscription :

- en investissement, de 132 000 € de CP sur AP anciennes et de 580 000 € d'AP nouvelles et 83 000 € de CP afférents.
- en fonctionnement, de 1 156 000 € pour la politique de développement local (actions, agents, chartes...) et de 30 000 € pour le réseau des acteurs de l'intercommunalité.

Le total des inscriptions nécessaires pour la politique de développement local est donc de :

- en investissement : AP : 580 000 €, CP : 244 000 €**
- en fonctionnement : CP : 1 186 000 €.**

2 – Partenariat avec les villes (F232)

Ce programme aujourd'hui éteint nécessite encore pour l'avant dernière année l'inscription de CP afin d'honorer des factures correspondant à des engagements antérieurs qui devraient nous parvenir l'année prochaine.

501 000 € sont nécessaires pour 3 opérations de la ville de Mulhouse :

- le Centre Sociaux Culturel Papin
- le Centre Sociaux Culturel Wagner
- le Temple St Etienne.

Ces projets sont imputés sur une AP pluriannuelle de 2009 et ont fait l'objet d'un engagement en 2009 voire 2010 pour le Centre Sociaux Culturel Wagner. Des CP seront encore nécessaires en 2013 pour cette dernière opération et pour une quatrième opération, l'Orgue Callinet de l'église Sainte Marie de Mulhouse, pour lequel une levée de déchéance triennale a été accordée.

Le total des inscriptions nécessaires pour le partenariat avec les villes est donc de :

- en investissement : CP : 501 000 €.**

3 – Patrimoine communal (F234)

Au titre des dossiers éligibles au Guide des Aides, des crédits de paiement sont nécessaires à hauteur de 1 400 000 € pour les AP anciennes et de 9 000 € pour les AP nouvelles. Le besoin quant à ces AP nouvelles s'élève à 1 000 000 €.

Pour les dossiers relevant des Contrats de Territoire de Vie, une AP de 30 000 € est nécessaire pour la création d'un multi-services en milieu rural à BREITENBACH dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried, le besoin en CP sur AP anciennes s'élevant quant à lui à 503 000 €.

Enfin, pour la Journée d'information des Cadres Territoriaux, un crédit de paiement de 20 000 € doit être prévu.

Le total des inscriptions nécessaires pour la politique patrimoine communal est donc de :

- en investissement : AP : 1 030 000 €, CP : 1 912 000 €
- en fonctionnement : CP : 20 000 €.

4 – Dotation d'accompagnement des charges de centralité (F235)

Des crédits de paiement sont nécessaires pour solder 7 opérations d'assainissement de la CAC ayant fait l'objet d'un engagement en 2008 et pour lesquels nous sommes dans l'attente des factures.

Le total des inscriptions nécessaires pour les contrats d'agglomération est donc de :

- en investissement : CP : 154 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- voter l'attribution de :

- pour le programme « politique de développement local » (F231) :
 - en investissement : AP : 580 000 €, CP : 244 000 €
 - en fonctionnement : CP : 1 186 000 €.
- pour le programme « partenariat avec les villes » (F232) :
 - en investissement : CP : 501 000 €.
- pour le programme « patrimoine communal » (F234) :
 - en investissement : AP : 1 030 000 €, CP : 1 912 000 €
 - en fonctionnement : CP : 20 000 €.
- pour le programme « dotation d'accompagnement des charges de centralité » (F235) :
 - en investissement : CP : 154 000 €,

- donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de ces politiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER